



ENFANCE

## Les crèches intercommunales s'organisent pour le 22 juin

Publié le 19 juin 2020

### Les établissements vont retrouver leur pleine capacité d'accueil

**Suite aux annonces du président de la République dans son allocution du 14 juin, l'organisation des crèches évolue.**

Dès le 22 juin, l'ensemble des multi-accueils intercommunaux retrouvent leur pleine capacité d'accueil. La règle limitant l'accueil à 10 enfants par groupe est levée. Tous les enfants dont les parents le souhaitent pourront à nouveau être accueillis.

Des règles sont à respecter pour l'organisation de l'accueil et notamment pour les parents entrant dans la crèche : la distanciation physique d'un mètre et le port du masque, le lavage des mains et le port des surchaussures doivent être appliqués.

Enfin, un nettoyage régulier et attentif des locaux et des jeux sont des moyens efficaces de lutte contre le virus qui resteront strictement appliqués.

## Le RAM

Le relais d'Assistants Maternels (RAM) accueille les parents sur rendez-vous.

David Martin : 06 47 91 83 95

Émilie Texier : 06 43 34 22 00

Marie-Victoire : 06 46 89 45 00

Les animations quant à elles, ne reprendront pas pour le moment.

# PRÉCÉDÉ



 [RETOUR À LA LISTE](#)



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 [CONTACTEZ-NOUS](#)